

FORMATION

RÉFÉRENT HARCÈLEMENT ET AGISSEMENTS SEXISTES

OBJECTIFS

- Apporte les connaissances indispensables aux membres CSE/CSSCT, référents harcèlement et agissements sexistes, afin qu'ils puissent assurer leur rôle en interne de manière efficace et constructive.
- Bases théoriques indispensables afin de bien appréhender les notions de Harcèlement et agissements sexistes ainsi que le cadre réglementaire
- Comprendre et s'approprier le rôle et les missions du Référent Harcèlement
- Intégrer les principes clefs pour un positionnement adapté en interne

CONTENU

- Les obligations de l'employeur
- Le rôle et les missions du Référent Harcèlement et agissements sexistes
- Harcèlement et agissements sexistes : les définitions
- Les enquêtes et la prévention renforcée
- Les bons réflexes
- Comprendre les enjeux et la complexité des situations à partir de cas concrets présentés par la formatrice et à partir de situations vécues et partagées par les participants
- Comprendre et intégrer les attitudes à adopter au travers de cas concrets
- Identifier les différents leviers à actionner et s'approprier les comportements à privilégier à l'aide de mises en situations et de jeux de rôles

Depuis le 1er janvier 2019, les entreprises de 250 salariés et plus, ainsi que les CSE, doivent désigner un référent en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes. Le rôle des personnes référentes est important dans la prévention des risques de harcèlement, mais également dans le traitement des alertes dans ce domaine où les enjeux pour l'entreprise peuvent être considérables

Les situations à gérer peuvent être complexes et une posture adaptée est indispensable. Cette formation permet aux référents de bien cerner et connaître leur rôle, et d'exercer leur mission de manière professionnelle.

SUIVI ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Fiche de présence émarginée et attestation de fin de formation
- Bilan des participants en cours de stage
- Evaluation à chaud en fin de formation par la remise d'un questionnaire de satisfaction
- Retour à posteriori via un questionnaire envoyé par mail (c'est toi qui a en charge cette évaluation avec Qualiopi)

MÉTHODOLOGIE

- Confidentialité
- Apports théoriques : concepts et dimensions principales
- Supports vidéos, quiz, mises en situation, jeux de rôles
- Mise en situation par des exercices pratiques
- Support de formation remis aux participants

INFORMATIONS PRATIQUES

- Intervenant : Psychologue du travail accréditée
- Public : Membres CSE et/ou CSSCT, référents harcèlement et agissements sexistes.
- Formation à taille humaine : 12 personnes maximum
- Organisation : 1 journée de 7h
- en inter-entreprises (1 Place de la Gare - COLMAR)
- Si nécessaire, contactez notre Référent Handicap : Céline FISCHER : c.fischer@alsace-service.fr 06 17 45 52 80

TARIFS / INSCRIPTIONS

- 200 € HT + 22 € de cotisation associative
- Financement OPCO possible
- Café d'accueil, collation et repas compris
- 8 participants minimum requis